

Samedi 7 décembre 2019

Marchandisation et privatisation du vivant : appropriation des communs naturels et des savoirs associés

à la Maison du Libre et des Communs – Paris

226 rue Saint-Denis, 75002 Paris (M° Strasbourg Saint Denis)

de 15 h à 18 h 30 - accueil à partir de 14 h 30

Participation aux frais à partir de 3 € (réservations dans la limite des places disponibles)

Inscription <https://framaforms.org/universite-du-bien-commun-a-paris-ateliers-et-debats-7-decembre-2019-1574723451>

Session proposée par la Fondation Danielle Mitterrand-France Libertés (Marion Veber, responsable des programmes) et animée par Yovan Gilles (*Les périphériques vous parlent*)

La biopiraterie fait référence à la privatisation du vivant et des savoirs traditionnels sur la biodiversité, notamment par le biais de brevets. Les biopirates sont les entreprises, en particulier pharmaceutiques, cosmétiques ou agroalimentaires, ainsi que les instituts de recherche qui s'approprient des plantes ou semences ainsi que les connaissances et savoir-faire sur ces ressources à travers la propriété intellectuelle.

Les communautés locales, rurales et autochtones, qui vivent particulièrement proches de leur environnement, ont en effet développé des connaissances très fines sur la biodiversité qui les entoure et qui sont fortement recherchées par le monde de la recherche ou économique pour les valoriser. On parle de biopiraterie quand ces acteurs s'approprient ces savoirs, sans le consentement des communautés et sans partage des bénéfices réalisés grâce leur utilisation. A travers les droits de propriété intellectuelle utilisés par les biopirates, le vivant se retrouve ainsi privatisé et des savoirs traditionnels copiés.

Cela pose la question des communs naturels et leur appropriation et privatisation. Il semble essentiel d'entamer une réflexion sur le système mondial capitaliste qui considère la nature comme un ensemble de ressources marchandisables et privatisables. La biopiraterie invite aussi à réfléchir à la reconnaissance et valorisation des savoirs des peuples et à repenser les rapports entre ces populations et le monde de l'entreprise et de la recherche pour qu'ils soient moins marqués par la violence, l'exploitation abusive et l'injustice. « *Lors de la première colonisation, les peuples autochtones se sont fait voler leurs terres. Au moyen des droits de propriété intellectuelle et des brevets, on se trouve à piller l'esprit et le corps des peuples autochtones ; la vie elle-même se fait coloniser* » - Vandana Shiva, grande militante indienne engagée dans la lutte contre la biopiraterie.

Programme

14h30 Accueil

15h précises - 15h10 Ouverture et présentation.

15h10-15h30 LA BIOPIRATERIE : NOUVELLE FORME DE PRIVATISATION DU VIVANT ET DES SAVOIRS SUR LE VIVANT par **Marion Veber**, responsable des Programmes à la Fondation Danielle Mitterrand

15h30-15h50 BIOPIRATERIE EN OUTRE MER. EN FINIR AVEC L'IMPUNITE (**Thomas Burelli**, professeur de droit au Canada et membre du comité scientifique de la Fondation Danielle Mitterrand).
Projection d'une vidéo.

15h50-16h10 PRIVATISATION DE LA NATURE ET BIOPIRATERIE : LE REGARD DE LA JEUNESSE AUTOCHTONE DE GUYANE (JAG) par **Ludovic Pierre**, membre de la Jeunesse Autochtone de Guyane.

16h10-16h30 AÏNY, UNE MARQUE DE COSMETIQUE BIO ENGAGEE CONTRE LA BIOPIRATERIE par **Daniel Joutard**, entrepreneur et membre du comité scientifique de la Fondation Danielle Mitterrand.

16h30-17h Réactions, commentaires et questions du public.

Pause

17h15 - 18h15 Réponses et **compléments** par les intervenants / Echanges avec la salle.

18h 15 -18h30 Conclusions et propositions d'actions par **Marion Veber**.

18h30 Verre convivial